



**Compte-Rendu
des délibérations de la commune du Grand-Lucé
séance du 23 Mai 2012**

L' an deux mille douze et le vingt trois Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, MERCIER Nadine, THIBOUS-SZPIRGLAS Françoise, TONDEUX Marie-France, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BEAUNÉ Olivier, BREBION Patrice, DESOEUVRE Joël, GUET Patrick, ORY Gilbert, ROBIL Jarno
Absent(s) : MM : CHIRON Jean-Pierre, LEBERT Thierry, SAVARD Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GENDRON Brigitte, à Mme MERCIER Nadine, MM : LEONARD Jérôme, à M. GUET Patrick, RAHAL Joseph à M. DUPUIS Pascal,

A été nommé secrétaire : M. ORY Gilbert a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 12

Date de la convocation : 15 Mai 2012

Date d'affichage : 15 Mai 2012

SOMMAIRE

- **RÈGLEMENT INTÉRIEUR de l'ETUDE SURVEILLÉE**
- **PRIX du REPAS CANTINE**
- **CRÉATION d'UNE RÉGIE de RECETTES**
- **DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - COMMUNE -**
- **SUBVENTIONS COMMUNALES 2012**
- **VENTE de la MAISON 5, Rue Léon Aubert.**
- **DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - COMMUNE -**

Réf : D-2012-36 - Objet : **DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - COMMUNE -**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- **DÉCIDE** comme suit les modifications au Budget Commune 2012 :

D/R	Compte	Imputation	Libellé	Montant
D	2188/0152	R	Atelier Communal	10.200,00
D	2188/0156	R	Autres immobilisations corporelles	5.000,00
D	21318/0163	R	Autres bâtiments publics	- 8.369,11
D	2158/0163	R	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 2.997,90
D	2183/0151	R	Matériel de bureau et matériel informatique	- 2.000,00
D	21578/0163	R	Autre matériel et outillage de voirie	- 1.832,99

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2012-37a - Objet : SUBVENTIONS COMMUNALES 2012

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes d'aides financières formulées par les diverses associations, et étudiées lors de la commission subventions du 21 Mai 2012,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes :

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2012-38b - Objet : VENTE de la MAISON 5, Rue Léon Aubert.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 24 Juin 2011, la Commune a décidé de s'approprier un bien vacant sans maître. Un arrêté constatant l'expropriation dans le domaine communal de cet immeuble a été pris le 6 Juillet 2011.

Une estimation du bien a été notifiée le 15 Mai 2012 et propose un montant de 1.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de mettre en vente ce bien,
- **FIXE** le montant de ce bien à 1.000 € (mille euros),
- **DEMANDE** à l'étude de Maître BAUDRY-PILLAULT de prévoir dans l'acte de vente la réalisation des travaux dans un délai de 3 ans à la signature de l'acte (toiture-changement menuiseries),
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents et actes nécessaires auprès du Notaire.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2012-39 - Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - COMMUNE -

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- **DÉCIDE** comme suit les modifications au Budget Commune 2012 :

<u>D/R</u>	<u>Compte</u>	<u>Imputation</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
D	2031	OS	Frais d'études	57,79
R	2111	OS	Terrains nus	57,79
D	2158/0163	R	Autres installations, matériel et outillage techniques	1.300,00
D	2183/0151	R	Matériel de bureau et matériel informatique	- 1.000,00
D	21578/0163	R	Autre matériel et outillage de voirie	- 300,00

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- A - Parking Gymnase : abandon projet
- B - Poste ATSEM : reconduction du contrat jusqu'au 31 Décembre 2012
- C - Règlement études surveillées : ajourné du fait du changement du rythme scolaire avec les nouvelles orientations du nouveau Gouvernement
- D - Journées Européennes du Patrimoine = inscription pour les 15 et 16 Septembre
- E - Nouveau Lotissement : pas de regroupement de parcelles
- F - Remerciements des familles LE DEZ, BREBION et CHEVALLIER-DENIAU.

Séance levée à 23 H 21.